Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.) SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA SOMME

Première demande ☐ **Renouvellement à l'identique** ☐ **Renouvellement avec modification** ☐

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Service de l'environnement de la mer et du littoral - Bureau littoral – Pôle de gestion du littoral
4, avenue du général Leclerc – BP 60 038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme
Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99
Mél : ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

IMPORTANT : Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM de la Somme devra être formulée au moyen de ce document.L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM.
Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum 4 mois avant le début de l'occupation.

1. Désignation du demandeur

Personne Physique :

Nom et prénom : .....

Adresse domicile : .....

Date et lieu de naissance : .....

E-mail : .....

N° Téléphone (ou portable) : .....

Personne Morale (entreprise, association, collectivité,…) :

Dénomination : .....

Adresse : .....

N° SIRET : .....

Nom, prénom et qualité du demandeur : .....

E-mail : .....

N° Téléphone (ou portable) : ..... N° Télécopie : .....

☐ **Particulier**

☐ **Professionnel de la mer**

☐ **Association**

☐ **Collectivité locale**

☐ **Entreprise**

☐ **Syndicat**

☐ **Autre (préciser) :**

2. Type d'usage du domaine public maritime

☐ Manifestations sportives ou culturelles

☐ Activités balnéaires (location de cabines de plage, stade de plage, vente ambulante, terrasse ...)

☐ Aménagements balnéaires (postes de secours provisoires, tapis d'accès aux personnes à mobilité réduite, douches et WC provisoires…)

☐ Feux d'artifice

☐ Aménagements dans le cadre d'études scientifiques

☐ Travaux de défense contre la mer et d'aménagement

Cadre réserve a l'administration

Date de dépôt de la demande :

__/__/____

n° A O T :

AOT __/__/____

Description sommaire de l'usage projeté
(pour les travaux, précisez notamment s'il s'agit d'ouvrage neuf ou de maintien d'ouvrage)
(pour les manifestations sportives et culturelles, précisez le nombre de personnes attendu (en cumulant nombre de participants, organisateurs et spectateurs)
(pour la mise à l'eau d'engins nautiques, précisez le nombre de véhicule concerné et le nombre de véhicule se trouvant simultanément sur la plage)

3. Date et durée de l'occupation (la période d'occupation doit comprendre les périodes d'installation et de remise en état du DPM)

Date de début souhaitée : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Date de fin souhaitée : _ _ / _ _ / _ _ _ _

La durée maximale de l'autorisation d'occuper le domaine public maritime ne peut excéder 1 an (sauf justification technique)

4. Adresse exacte de l'implantation sur le domaine public maritime

Commune(s)	**Plage ou lieu dit**

5. Nature et superficie des occupations

Superficie totale de l'occupation demandée :

dont superficie bâtie :

6. Engagement du demandeur :

☐ Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du domaine public maritime.

Le _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signature :

A Le _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signature du demandeur :

Documents à fournir OBIGATOIREMENT (format A4)	**En compléments de ces documents**
un plan de localisation des installations (extrait de carte IGN ou de cadastre ou autre) devant indiquer la zone précise d'occupation un plan côté de l'ensemble des installations ou un croquis précis de chacun des aménagements prévus avec leurs dimensions (longueur, largeur, hauteur) et faisant apparaître le positionnement exact par rapport à des éléments fixes (clôtures, immeubles, bornes …) l'engagement du demandeur de ne pas porter atteinte au DPM (daté et signé) (§6 du présent document) pour les travaux, et manifestations sportives : une notice explicative	**Si le projet est situé pour partie ou en totalité dans les sites NATURA 2000** : évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 en vertu du décret 2010-365 du 09 avril 2010 Le lien ci-dessous permet de vous assurer si le projet est situé dans un site NATURA 2000 http://www.natura2000-picardie.fr/index.html